

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU 11 JUILLET 2013

**Présents** : Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Aurélie COIGNARD, Jean-Claude CROS, Nathalie GAUBOUR, Régis LOUBET, Daniel PRUNIER, Lionel VIN

**Excusés ayant donné pouvoir** : Michel CHEIN (pouvoir à M. VIN), Sébastien LAINÉ (pouvoir à Mme CHAUSSAT), Jessica MARTINEZ (pouvoir à Mme COIGNARD)

**Absents** : Jean-Baptiste CAMGUILHEM, Victor PEREIRA, Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, décision de faire l'acquisition de la parcelle A 135 pour un montant de 125 000 €.
2. A 10 voix pour et 1 abstention (CHAUSSAT), décision d'adhérer au service de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.
3. A l'unanimité, décision d'intenter en justice toutes les actions permettant à la commune de faire respecter ses droits à l'égard de M. et Mme LELOUP.
4. A l'unanimité, décision d'intenter en justice toutes les actions permettant à la commune de faire respecter ses droits à l'égard de M. et Mme SERIN.
5. A l'unanimité, approbation de l'avenant au contrat du bureau d'études chargé du montage du dossier de modification du plan d'occupation des sols.
6. A l'unanimité, approbation de la convention à intervenir avec le département pour le transfert du droit de chasse sur la parcelle D 476 et de la convention avec le syndicat des propriétaires et chasseurs de La Boissière pour le transfert de ce droit de chasse.
7. A l'unanimité, approbation du dossier de consultation des entreprises relatif au projet de création d'une placette et jardin d'enfants.
8. A l'unanimité, approbation du contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le cabinet Jacques CARTIER, relatif au projet de création d'une placette et jardin d'enfants.
9. A l'unanimité, décision d'admettre en non valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 1644.81 €.
10. A l'unanimité, décision de modifier le budget communal 2013 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

011 - charges à caractère général :	- 2845
67 - charges exceptionnelles :	+ 1645
023 - virement à la section d'investissement :	+ 1200

Dépenses d'investissement :

950 - modification du POS :

+ 1200

Recettes d'investissement :

021 - virement de la section de fonctionnement : + 1200

11. A l'unanimité, le forfait journée pour les agents recrutés en contrat d'engagement éducatif pour l'encadrement des minicamps est fixé à 60 €.

12. Questions diverses